

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 02 FEVRIER 2006**

**Délibération
n° 2006.02.036**

**Ecole d'arts
plastiques
"Les Acacias" :
annulation d'un titre
de recette et
émission d'un
nouveau titre pour
Mademoiselle
Barbara SARDIN**

LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE SIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **27 janvier 2006**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, , Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, , Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Jean-Michel LAMOUREUX, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER,

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, François ELIE à Gérard MARQUET, Martine FAURY à Annie FOUGERE, Patrick RIFFAUD à Jean-Yves DE PRAT, Bernard CONTAMINE à Philippe BERTHET, Daniel OPIC à Jean-Claude BEAUCHAUD

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS /
EQUIPEMENTS CULTURELS

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

**ECOLE D'ARTS PLASTIQUES "LES ACACIAS" : ANNULATION D'UN TITRE DE RECETTE ET
EMISSION D'UN NOUVEAU TITRE POUR MADEMOISELLE BARBARA SARDIN**

Mademoiselle Barbara SARDIN s'est inscrite à l'Ecole d'Arts Plastiques « les Acacias » pour l'année scolaire 2005/2006, aux cours préparatoires aux grandes écoles.

Une facture et un titre de recette ont été émis afin que cette élève s'acquitte des droits d'inscription.

Cependant, Mademoiselle Barbara SARDIN a demandé une réorientation de son cursus à l'Ecole d'Art Plastiques.

Cette transformation entraîne une réduction de tarification.

Il convient donc d'annuler le titre de recette n°1066 du 25/11/2005 d'un montant de 151,82 €, puis d'éditer un nouveau titre de 60,04 €.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 12 janvier 2006,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 17 janvier 2006,

Je vous propose :

D'AUTORISER l'annulation du titre de recette n° 1066 du 25/11/2005, d'un montant total de 151,82 €, relatif aux droits d'inscription à l'Ecole d'Arts Plastiques « Les Acacias » de Mademoiselle Barbara SARDIN.

D'IMPUTER la dépense à l'article 673 – rubrique 312.

D'AUTORISER l'émission d'un nouveau titre de recette de 60,04 € qui sera imputé à l'article 7062 – rubrique 312.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Recu à la Préfecture de la Charente le :

09 février 2006

Affiché le :

10 février 2006